

Pôle métier biodiversité Réunion du 29 septembre 2016

Relevé de conclusions

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Le standard de données naturalistes
2. La synthèse de l'atelier du 9 juin et les perspectives de travail
3. La structuration d'un système régional d'informations sur les données naturalistes

Documents mis à disposition sur <http://cms.geobretagne.fr/biodiversite> :

- le diaporama de la réunion
- le standard de données naturalistes
- le présent relevé de conclusions

1. Le standard de données naturalistes et le standard de métadonnées

Après plusieurs réunions d'échanges entre les différents acteurs de la biodiversité en région Bretagne et après prise en compte des dernières remarques reçues durant l'été, le standard de données naturalistes (table de données et métadonnées) a été finalisé.

Deux dernières précisions ont été formulées en réunion :

- l'une concernant l'extension géographique des données,
- l'autre concernant le champ observateur de la donnée qui peut être différent du déterminateur.

Il reste à valider les champs fiabilité et sensibilité. Des travaux vont être engagés en ce sens avant la fin de l'année.

Suite à la discussion, les participants à la réunion ont validé le standard de données naturalistes.

Le standard a donc vocation à être utilisé désormais pour l'échange et la diffusion de tout jeu de données naturalistes nouvellement acquises. Il devra ainsi figurer désormais dans les cahiers des charges des commandes publiques et des conventions de partenariats.

Un dispositif de diffusion du standard et d'aide à la mise en œuvre doit désormais être mis en place.

La question de la mise à disposition de jeux de données naturalistes anciennes mises au standard devra faire l'objet d'une réflexion particulière.

Le standard est disponible sur la page internet du pôle métier (*voir adresse plus haut*).

2. La synthèse de l'atelier du 9 juin et les perspectives de travail

Voir diaporama.

Les participants ont indiqué que la synthèse retranscrivait correctement les échanges de l'atelier du 9 juin et sont d'accord avec les perspectives de travail proposées :

- Travail sur la mise en place de catalogues (catalogues de quoi, pour qui, pour quoi, quels formats, quelle accessibilité, quelle diffusion...). Le travail sera engagé début 2017.
- Travail sur l'élaboration de couches d'alerte thématiques (définition d'une couche d'alerte, méthodes d'élaboration, précision des données, limites d'utilisation...). Le travail démarrera avant fin 2016.
- Travail sur les données espèces invasives : état des lieux des dispositifs de recensement, structuration d'un réseau régional de surveillance intégrant la problématique des espèces émergentes, formats standards pour la collecte (base de départ construite sur le standard de données naturalistes mais ajusté vis-à-vis de la problématique des espèces invasives), partage et mise à disposition des données. Pour les plantes invasives, il est souligné l'importance d'une donnée géolocalisée. Le travail devrait démarrer début 2017.
- Structuration d'un système d'information régional sur les données naturalistes. Ce thème de travail a été abordé en troisième point de l'ordre du jour.

Il est fait appel aux partenaires du pôle métier pour co-animer les thématiques de travail ci-dessus avec l'équipe d'animation du pôle-métier. Les personnes volontaires sont invitées à contacter l'équipe d'animation.

3. La structuration d'un système d'information régional sur les données naturalistes

Voir diaporama.

- Suite à la discussion, les participants sont d'accord pour la mise en place d'une plateforme régionale mettant à disposition des données naturalistes régionales à travers des fiches de méta-données qui indiqueront les conditions d'accès à ces données. Il s'agit en particulier de produire dans un premier temps les catalogues évoqués au point précédent.
- L'importance d'impliquer le monde universitaire dans la démarche a été soulignée.
- La plateforme doit pouvoir aussi mettre à disposition du public des données maillées, des données à la commune, des couches d'alertes, des données à des échelles plus précises. Les données ainsi mises à disposition seront accompagnées de licences pour leur utilisation et leur rediffusion. Les seuils de visibilité des données doivent faire l'objet de discussions. Un travail sur l'élaboration des licences doit également être mené.
- Un travail sur la sensibilité des données au sens enjeux de conservation des espèces doit être réalisé (floutage de la précision géographique de la donnée en fonction des enjeux de conservation). Ce travail sera engagé avant la fin de l'année 2016.
- Un travail sur la problématique de la confidentialité des données doit également être engagé par tous les partenaires faisant appel à des observateurs bénévoles. On entend par confidentialité le fait que des données ne puissent pas être diffusées en totalité ou en partie parce que l'observateur ou le propriétaire ne veut pas être cité ou parce que l'accès au site d'observation n'était pas autorisé. Les partenaires doivent mettre en place des chartes avec leur réseau d'observateurs permettant de définir clairement les règles pour les partenaires en matière de diffusion des données des bénévoles.
- Une part importante du travail réside dans la structuration des flux de données à l'échelle régionale :
 - accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre d'outils pour la mise à disposition des données,
 - structuration des flux de données :
 - + concernant la plateforme régionale : lisibilité des données vers la plateforme grâce aux flux de type wms ou hébergement des données sur la plateforme avec protocoles de transfert périodique,
 - + concernant le cas échéant d'autres acteurs (pour exemple transfert de l'ensemble des données de flore vers le CBNB), notamment dans une logique de processus de contrôle de la donnée (pertinence des taxons, respect du standard de données et du standard de métadonnées...).

- au sein de l'architecture des flux de données, travail à mener sur les processus de contrôle qualité de la donnée :

Ce processus peut recouvrir plusieurs axes :

- contrôle qualité de la fiche métadonnée.

Si cette dernière est correctement renseignée, les limites d'utilisation des données sont donc indiquées et l'utilisateur sait à quoi s'attendre.

- contrôle qualité de la structure de la table de données (respect du standard)
- contrôle qualité de la « sémantique » de la donnée.

Il s'agit de vérifier la pertinence de la donnée : bonne dénomination taxonomique et localisation cohérente avec la connaissance actuelle sur la répartition des espèces.

- Ce dernier axe de contrôle renvoie à la question de référents capables d'expertiser les lots de données.

Mais la question se pose également de savoir si toutes les données doivent systématiquement faire l'objet du contrôle qualité relatif à la sémantique de la donnée. Pour exemple, des données « simples » issues de cartes collaboratives pourraient être mises à disposition sans ce contrôle mais avec indication des limites d'utilisation dans la fiche de méta-données.